COMI :SSION DE SURENDETTEMENT

Plan conventionnel de redressement définitif

Dossier n° :
Débiteur :
Codébiteur :
Adresse :

Date du Projet : 08/09/2009

Date de mise en application : 31/10/2009
Gestionnaire :
Minimum légal à laisser au débiteur : 1 236,18 €
Mensualité de remboursement retenue par la commission : 1 051,00 €

Catégorie et Nom du créancier	1er palier				2 ème palier				3 ème palier				4 ème palier				Obs
	reste dû	taux	durée	mensualité	reste dû	taux	durée	mensualité	reste dû	taux	durée	mensualité	reste dû	taux	durée	mensualité	
Dettes sur charges courantes																	
Dettes sur crédit à la consommation																	
BANQUE 00000	12452,13	6,79	1	87,00	12433,49	6,79	102	159,52	0,00								2
																	3
																	3
																	3
																	4
Totaux	80596,41			1040,74	79995,22			1026,31									

Observation générale:
Sur le premier palier, paiement de la dette de charges courantes avec une mensualité de contact pour les créanciers à la consommation.
Puis la capacité est répartie au prorata des capitaux restant dus.